
COMMUNIQUE DE PRESSE

INAUGURATION DU POLE DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISEES

Opérationnel depuis le 6 mars 2017, le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées a été inauguré le jeudi 6 juillet par Monsieur Patrick MARCHETTI, Président de l'ADAPEI des Alpes-Maritimes et Monsieur Arnaud POUILLART, Directeur Général de la Fondation LENVAL, représentant Monsieur Philippe PRADAL, Président de la Fondation LENVAL. Cette inauguration s'est déroulée en présence de Monsieur Yvan DENION, Délégué Départemental des Alpes-Maritimes de l'ARS PACA et de Madame le Docteur Michèle FROMENT, Directrice et médecin coordonnateur de la MDPH des Alpes-Maritimes et de nombreux partenaires et professionnels.

Nice, le 6 juillet 2017

L'ADAPEI AM, en partenariat avec la Fondation LENVAL, a répondu à un appel à candidature lancé par l'ARS PACA en octobre 2016 pour la mise en place d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) s'adressant à un public en situation de handicap, sur une période expérimentale de deux ans (2017-2018). L'objectif de ce dispositif est d'apporter une réponse à des personnes en situation de handicap qui n'ont pas de réponse adaptée à leurs besoins dans leur parcours inclusif.

L'ADAPEI AM et la Fondation LENVAL ont choisi d'unir leurs forces et de mettre à profit leurs complémentarités pour créer, dans les limites du cadre proposé, les conditions nécessaires permettant d'assurer la continuité des parcours des personnes en situation de handicap.

Ce dispositif permet d'éviter notamment que leur parcours de vie ne devienne critique du fait de l'absence de solution et de réponse adaptée à leur besoin.

Ce Pôle de Compétences et de Prestation Externalisées (PCPE) est un dispositif venant compléter la palette médico-sociale et proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants dans une visée inclusive.

Il s'adresse prioritairement aux adultes et enfants bénéficiaires d'une notification ou d'un Projet d'Accompagnement Global en situation critique ou qui pourrait le devenir. L'objectif est de prévenir une dégradation compte tenu de la complexité de la pathologie et/ou du contexte social.

L'accompagnement est organisé sur une dynamique de partenariat et de réseaux et propose trois niveaux d'intervention : une information sur les dispositifs existants, une évaluation conduisant à un plan d'actions et un accompagnement, durant une période transitoire, pour une mise en œuvre de solutions en lien avec un établissement médico-social et/ou un service sanitaire et/ou un maillage libéral.

Ce PCPE est prévu pour gérer une file active d'une quinzaine de personnes en simultanée et s'appuie sur des compétences éducatives, médicales et psychologiques.

A propos de la Fondation LENVAL



Reconnue d'utilité publique depuis 1893, la Fondation LENVAL a pour mission principale de « Recevoir tous les enfants, sans condition de ressources et sans distinction de culte ou de nationalité ». Grâce à l'engagement de ses administrateurs bénévoles depuis près de 130 ans et aux efforts de chacun de ses collaborateurs, LENVAL se modernise et s'adapte à l'évolution de la pédiatrie.

La Fondation comprend 16 sites et accueille près de 60 000 urgences, 15 000 hospitalisations et nos chirurgiens opèrent 5 000 enfants chaque année.

Fondation LENVAL

57 Avenue de la Californie, 06200 Nice

Tél. : 04 92 03 03 92

Plus d'informations sur : www.lenval.org

A propos de l'ADAPEI des Alpes-Maritimes



L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales des Alpes-Maritimes (ADAPEI AM) a été fondée à Nice le 22 avril 1955, à l'initiative de parents d'enfants atteints de handicap mental. Association à but non lucratif, l'ADAPEI AM est affiliée à l'UNAPEI (Union nationale des associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis), reconnue d'utilité publique.

Tout au long de son histoire, l'ADAPEI AM porte inlassablement la reconnaissance des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles auprès des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels et de la société dans son ensemble.

L'Association s'est toujours mobilisée pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, s'adapter aux évolutions sociétales, aux politiques publiques, trouver des solutions, aider les familles, améliorer continuellement la qualité de vie et les prestations offertes aux personnes accueillies et accompagnées.

L'ADAPEI AM gère 44 établissements, répartis sur tout le Département des Alpes-Maritimes en deux territoires : le Territoire Nice-Riviera Menton (couvrant les zones de Nice, Menton et la Brigue) et le Territoire Ouest Azur (couvrant les zones d'Antibes, Cannes/Le Cannet, La Roquette-sur-Siagne et Grasse).

L'ADAPEI AM en quelques chiffres :

1911 places financées

901 travailleurs handicapés

Plus de 600 adhérents

878 salariés

44 établissements et services

5 sections dédiées à l'action familiale (Antibes, Cannes, Cagnes/Grasse, Menton et Nice)

SIEGE SOCIAL

Nice La Plaine 1

Bâtiment B2

Avenue Emmanuel Pontrémoli

Tél : 04 93 72 76 70

Plus d'informations sur : www.adapeiam.fr

Contact presse

Agnès SEGALA

asegala@adapeiam.fr

Tél. : 04 93 97 70 18 / 06 34 78 08 46